



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

EB.AIR/2001/4
5 octobre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Dix-neuvième session
(Genève, 11-14 décembre 2001)
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DE BASE

Note du secrétariat

Introduction

1. La présente note a pour objet d'aider l'Organe exécutif à examiner et à évaluer les progrès accomplis dans les domaines de coopération ci-après, qui relèvent de la Convention:

a) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) qui comporte deux activités de base: i) surveillance atmosphérique continue et modélisation et ii) évaluation intégrée;

b) Effets des principaux polluants atmosphériques sur la santé et l'environnement (troisième activité de base définie par l'Organe exécutif).

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance pour distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

2. Les progrès de la coopération doivent être évalués par rapport au plan de travail de 2001 pour l'application de la Convention adopté par l'Organe exécutif à sa dix-huitième session (ECE/EB.AIR/71, annexe IV).

3. À la même session, l'Organe exécutif a invité le Groupe de travail des effets et son bureau à étudier la possibilité d'élaborer une stratégie à long terme pour les activités relatives aux effets [ECE/EB.AIR/71, par. 58 d)]. L'Organe exécutif a également pris note des avantages que présentait la planification plus poussée et à plus long terme des activités de ses organes subsidiaires et a donc invité l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets à établir leurs programmes à moyen terme (2001-2004) concernant l'examen des protocoles et à les lui soumettre pour examen à sa dix-neuvième session (ECE/EB.AIR/71, par. 80).

4. Le Groupe de travail des effets à sa vingtième session et l'Organe directeur de l'EMEP à sa vingt-cinquième session ont souligné la nécessité de renforcer encore leur coopération et d'harmoniser autant que possible leurs plans de travail à moyen terme. À cet effet, ils ont décidé de tenir une réunion commune du bureau de l'Organe directeur de l'EMEP et du bureau élargi du Groupe de travail des effets fin février 2002.

5. Bon nombre de Parties ont grandement contribué aux activités de base en dirigeant des équipes spéciales, en accueillant des centres de coordination, en organisant des ateliers et des séminaires et en désignant des experts pour épauler le secrétariat dans l'élaboration de projets de documents à soumettre aux organes pertinents ou à des réunions.

I. PROGRAMME CONCERTÉ DE SURVEILLANCE CONTINUE ET D'ÉVALUATION DU TRANSPORT À LONGUE DISTANCE DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES EN EUROPE (EMEP)

6. L'Organe directeur de l'EMEP a tenu sa vingt-cinquième session à Genève du 3 au 5 septembre 2001 (EB.AIR/GE.1/2001/2).

7. La stratégie de l'EMEP pour 2000-2009 a désormais été publiée (ECE/EB.AIR/73). L'Organe directeur a adopté le projet de plan de travail pour 2002 et les priorités proposées jusqu'en 2004 (EB.AIR/GE.1/2001/9). Il a passé en revue chacun des domaines d'activité en examinant les progrès réalisés en 2001. L'Organe directeur a pris note de la demande faite par plusieurs délégations d'énoncer plus clairement dans le plan de travail les demandes adressées aux Parties. Il a demandé au secrétariat d'ajouter au projet de plan de travail un état récapitulatif des données demandées aux Parties afin de leur faciliter la tâche.

8. L'Organe directeur a examiné l'état d'avancement des travaux sur les métaux lourds, concernant notamment la modélisation atmosphérique, la surveillance et la communication de données d'émission. Il a fait sienne la conclusion formulée par l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation selon laquelle le modèle élaboré par le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) était en principe opérationnel pour le plomb et le cadmium et pouvait être appliqué à des fins pratiques dès que l'on aurait réduit les incertitudes des données d'émission. Il a également adopté les deux nouveaux chapitres consacrés aux métaux lourds à ajouter au Manuel de l'EMEP relatif aux méthodes d'échantillonnage et aux analyses chimiques et a demandé aux Parties d'utiliser ce manuel pour la surveillance des métaux lourds.

9. L'Organe directeur a en outre examiné l'état d'avancement des travaux sur l'acidification, l'eutrophisation et les photo-oxydants. Il a pris note des renseignements présentés par la délégation allemande au sujet de l'atelier sur les tendances de l'ozone. L'Organe directeur a constaté qu'il était difficile de relier les données d'observation sur l'ozone à l'exposition de la végétation. Tout en notant que l'approche de degré II permettrait de remédier à ce problème, il a demandé au Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) et au Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) d'établir une note succincte sur la question. Il a également invité le CCQC à présenter, en concertation avec l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, des suggestions visant à améliorer la surveillance des aérosols de nitrate et a demandé aux Parties de coopérer à cette tâche.

10. L'Organe directeur a reconnu que le passage du modèle lagrangien au modèle eulérien élaboré par le CSM-O influait sur le calcul des relations source-récepteur. Le modèle eulérien permettait en moyenne une meilleure corrélation avec les mesures des composés azotés et de l'ozone, mais pas avec celles du soufre. L'Organe directeur a prié le CSM-O d'étudier plus avant les différences entre les modèles, de présenter les résultats obtenus à l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation pour qu'elle les examine et de rendre compte de l'état d'avancement de ces travaux à l'Organe directeur à sa vingt-sixième session.

11. L'Organe directeur a analysé de façon relativement détaillée les travaux sur les particules (MP). Il a adopté un programme de mesures pour les particules de la catégorie MP10 (diamètre < 10 µm) et a décidé que la surveillance des particules serait poursuivie à titre prioritaire. Il a invité les Parties à coopérer avec le CCQC et à répondre au questionnaire que celui-ci leur adresserait pour veiller à ce que le programme de surveillance continue soit rapidement mis en œuvre (niveau 1). Il a demandé aux Parties de mettre en place des sites qui puissent assurer une surveillance plus minutieuse (niveau 2) et les a invitées à communiquer au CCQC les autres mesures des particules qu'elles auraient obtenues. Il a encouragé le CCQC à collaborer étroitement avec d'autres programmes de recherche sur les aérosols et lui a demandé d'élaborer, en collaboration avec la Communauté européenne, des orientations concernant la surveillance des particules de diamètre inférieur à MP10 (MP2.5, par exemple).

12. L'Organe directeur a constaté que les travaux sur les particules avaient bien progressé. Il a pris note des conclusions de l'atelier sur les possibilités et les coûts des mesures de lutte contre les émissions de particules fines en Europe et a invité les Parties à examiner les données relatives aux activités produisant des émissions et à leurs coûts, que le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) avait affichées sur l'Internet. Les résultats provenaient du Programme européen concerté relatif aux inventaires et projections des émissions de particules et aux orientations dans ce domaine (CEPMEIP). Une version documentée de l'inventaire était disponible sur l'Internet, par l'intermédiaire de la page d'accueil de l'EMEP (www.emep.int). Des travaux visant à mettre à jour le Guide EMEP/CORINAIR des inventaires des émissions dans l'atmosphère étaient en cours dans le cadre de l'Équipe spéciale sur les inventaires et les projections des émissions.

13. L'Organe directeur a reconnu l'importance que la spéciation des émissions de COV revêtait également pour la modélisation des aérosols organiques secondaires et de l'incidence des sources d'émission naturelles, telles que le sel marin et les poussières du Sahara.

14. L'Organe directeur a examiné l'état d'avancement des travaux sur les polluants organiques persistants (POP), qui s'étaient concentrés sur les dioxines/furannes, les HCB, les PCB et les PAH (B[a]P). Il a encouragé le CSM-E à poursuivre sa coopération constructive avec les experts nationaux, notamment ceux de la Suède et du Royaume-Uni qui avaient offert de collaborer. Vu l'importance des travaux du groupe spécial d'experts sur les POP, axés sur l'évaluation de nouvelles substances susceptibles d'être ajoutées au Protocole sur les POP, il a incité le CSM-E à coopérer davantage avec ce groupe d'experts.

15. L'Organe directeur a adopté le mandat de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, eu égard à l'importance de cette nouvelle équipe spéciale qui servirait de cadre à des discussions approfondies sur des questions scientifiques majeures. L'Équipe spéciale prêterait son concours à l'Organe directeur en passant en revue les travaux des centres de l'EMEP en matière de mesures et de modélisation. L'Organe directeur a pris note du rapport de l'Équipe spéciale et a remercié le pays chef de file – à savoir l'Autriche – et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) de leur appui.

16. L'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation avait entrepris d'établir un rapport d'évaluation, à paraître en 2003. Ce rapport comprendrait une partie générale, donnant une perspective globale à l'échelle européenne et portant sur tous les domaines d'activité, et une partie consacrée aux différents pays et centrée sur l'acidification et l'eutrophisation. Cette dernière présenterait une évaluation par les Parties des aspects suivants: i) résultats des mesures de réduction des émissions appliquées à l'échelle nationale et internationale; ii) situation actuelle par rapport à la qualité environnementale souhaitée; et iii) nouvelles mesures à prendre pour réduire la pollution. L'Organe directeur a pris note de l'état d'avancement du rapport d'évaluation, en exprimant sa gratitude à tous les experts nationaux qui avaient apporté leur concours à ces travaux et notamment à la Suède dont le centre de liaison s'était chargé de coordonner la rédaction de la version finale du rapport. Il a demandé à l'Organe exécutif d'apporter son appui à l'élaboration du rapport d'évaluation et d'inviter les Parties à contribuer aux travaux prévus.

17. L'Organe directeur s'est félicité de la coopération entre l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et le Réseau européen d'information et d'observation de l'environnement (EIONET) de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et s'est déclaré favorable à l'harmonisation des procédures de communication des données sur la qualité de l'air. Il a approuvé la proposition consistant à demander aux Parties de présenter un seul rapport par an et a prié l'Équipe spéciale, épaulée par le CCQC, d'élaborer en coopération avec l'AEE un système pratique de communication des données sur la qualité de l'air. Considérant l'importance de travaux complémentaires sur les mesures et la modélisation de l'ammoniac, l'Organe directeur a demandé à l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation de rester en contact étroit avec le groupe spécial d'experts de l'ammoniac.

18. L'Organe directeur a pris note du rapport de l'Équipe spéciale sur les inventaires et les projections des émissions en remerciant le pays chef de file et l'AEE de leur appui. Il a également pris note de l'état des données d'émission et de la progression des travaux visant à étoffer la base de données sur les émissions au CSM-O. Il a relevé que les travaux de l'Équipe spéciale se concentreraient dans les années à venir sur la qualité des données et a accepté l'offre de la Suède d'accueillir à l'automne 2002 un atelier sur la vérification et la validation des données d'émission.

19. L'Organe directeur a adopté en principe les nouvelles directives pour l'estimation et la communication des données d'émission (EB.AIR/GE.1/2001/6 et Add.1) pendant une phase pilote pour permettre aux Parties de les appliquer au cours du cycle de notification des données de 2001. Cependant, il a demandé à l'Équipe spéciale de revoir ces directives pour y incorporer autant que possible les observations faites au cours de la session, notamment en vue de mieux harmoniser la procédure de communication des données avec celle de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'Équipe spéciale devait également tenir compte des observations des experts nationaux et de l'expérience acquise en 2001. L'Organe directeur a demandé à l'Équipe spéciale et au CSM-O d'étudier des moyens d'aider les Parties à appliquer les nouvelles directives et a recommandé à l'Organe exécutif d'approuver cette procédure.

20. L'Organe directeur a pris note du rapport de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée en remerciant le pays chef de file et l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA) de leur soutien. Il s'est félicité des travaux sur l'analyse d'incertitude réalisés par le CMEI en collaboration avec le Centre de coordination pour les effets (CCE) et a noté que le prochain atelier sur la gestion des incertitudes aurait lieu à Laxenburg (Autriche) en janvier ou février 2002. L'Organe directeur a également pris note des travaux sur les liens entre la qualité de l'air au niveau mondial et la qualité de l'air régional et a constaté combien il était important que les spécialistes de la modélisation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de l'EMEP échangent des informations sur les scénarios. L'Organe directeur a reconnu que l'exposition des zones urbaines à la pollution atmosphérique était un facteur important dans les risques sanitaires liés à l'environnement. Il a estimé que les modèles d'évaluation intégrée devaient notamment viser à trouver un juste milieu – sur le plan du rapport coût-efficacité – entre les mesures de réduction des émissions à l'échelle européenne et les mesures locales. Il a invité les Parties à contribuer aux travaux sur la modélisation en milieu urbain.

21. L'Organe directeur a reconnu que l'Équipe spéciale ne pourrait exécuter son plan de travail que si les apports nécessaires lui parvenaient en temps voulu. Les goulets d'étranglement éventuels tenaient à la qualité des données d'émission, à l'élaboration de matrices source-récepteur fondées sur le nouveau modèle eulérien, à l'évolution de la modélisation dynamique des écosystèmes, aux incertitudes persistantes concernant les particules fines ayant des effets sur la santé, à l'élaboration de scénarios pour l'énergie et l'agriculture et à l'influence des flux transcontinentaux. L'Organe directeur a décidé d'appeler l'attention de l'Organe exécutif sur la nécessité de bien faire cadrer les plans de travail du Groupe de travail des effets et de l'EMEP.

22. L'Organe directeur a pris note du rapport et a fait siennes les conclusions et recommandations de l'atelier organisé à Palisades, New York (États-Unis), du 12 au 15 juin 2001 sur le thème «Données d'observation et modèles: le transport de photo-oxydants, de particules fines et de brumes à travers l'Arctique et l'Atlantique Nord» (EB.AIR/GE.1/2001/11) en coopération avec le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP) du Conseil de l'Arctique. L'Organe directeur a exprimé sa satisfaction à ceux qui avaient contribué à organiser et à financer cet atelier, en notant qu'un site Web lui était consacré (<http://www.ciesin.columbia.edu/pph>). L'Organe directeur a décidé de poursuivre ces travaux à l'échelle de l'hémisphère et d'inviter des chercheurs d'Asie, éventuellement dans le cadre de l'Acid Deposition Monitoring Network in East Asia (EANET), à y collaborer, en demandant à son Bureau d'établir les contacts nécessaires. Il a jugé souhaitable qu'un atelier

de suivi soit organisé en 2002 avec la participation de chercheurs d'Asie et a demandé aux Parties d'envisager de l'accueillir.

23. L'Organe directeur a demandé aux centres de l'EMEP d'étudier, en concertation avec l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, la possibilité d'étendre leurs travaux à l'ensemble de l'hémisphère septentrional, ainsi que les ressources nécessaires à cette fin. Il a décidé d'appeler l'attention de l'Organe exécutif sur ce domaine d'activité et de demander des orientations quant au degré de priorité et aux ressources à allouer à ces travaux.

24. L'Organe directeur s'est félicité de la coopération avec l'AEE, le projet EUREKA sur le transport et la transformation chimique dans la troposphère, au-dessus de l'Europe, de constituants traces importants pour l'environnement – deuxième phase (EUROTRAC-2), la Commission d'Helsinki (HELCOM) et l'OMM, notamment son programme de Veille de l'atmosphère globale (VAG). Il a demandé au secrétariat d'inviter également à sa réunion suivante des représentants de l'AMAP, de la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). L'Organe directeur s'est en outre félicité de la collaboration de plus en plus étroite avec le programme «Air pur pour l'Europe» (CAFE) de la Communauté européenne, eu égard à la participation croissante de ses centres et de son Président aux travaux de ce programme.

25. L'Organe directeur a approuvé le budget du CMEI proposé pour 2002 et 2003, figurant dans le rapport de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée (EB.AIR/GE.1/2001/3, par. 57 et 58), et a engagé les Parties à tout mettre en œuvre pour fournir les ressources financières nécessaires aux travaux sur les modèles d'évaluation intégrée prévus dans le plan de travail. L'Organe directeur a également examiné les questions financières et budgétaires relatives à l'EMEP (EB.AIR/GE.1/2001/8). Il est rendu compte de toutes les questions financières et budgétaires dans les documents EB.AIR/GE.1/2001/7 et 8.

26. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment:

a) Prendre note du rapport de la vingt-cinquième session de l'Organe directeur de l'EMEP (EB.AIR/GE.1/2001/2);

b) Approuver les priorités proposées pour ses travaux jusqu'en 2004 et le programme de travail à moyen terme (EB.AIR/GE.1/2001/9);

c) Prendre note des progrès réalisés en matière de modélisation, de surveillance continue et d'inventaires des émissions de métaux lourds et de POP, et engager les Parties à soutenir ces travaux, en communiquant en particulier des données plus fournies et de meilleure qualité sur les mesures et les émissions;

d) Prendre note de l'avancement des travaux sur la mise au point du modèle eulérien pour les polluants acidifiants et eutrophisants et l'ozone et recommander de les poursuivre en vue de préciser les différences entre ce modèle et l'ancien;

e) Se féliciter de l'avancement des travaux sur les particules et approuver le programme de surveillance adopté;

- f) Demander aux Parties d'entreprendre dans les meilleurs délais des travaux de surveillance des particules, d'examiner les données relatives aux activités générant des émissions primaires de particules et leurs coûts, que le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) a diffusées sur l'Internet, et de tout mettre en œuvre pour rendre compte cette année, pour la première fois, de leurs émissions de particules;
- g) Approuver le mandat de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation ainsi que son programme de travail;
- h) Exprimer son appui à l'élaboration du rapport d'évaluation et engager les Parties à contribuer aux travaux envisagés;
- i) Se féliciter de la coopération avec le réseau EIONET de l'AEE et appuyer l'harmonisation des procédures de communication des données sur la qualité de l'air;
- j) Prendre note de la réorientation des travaux de l'Équipe spéciale sur les inventaires et les projections des émissions pour les années à venir en vue de privilégier la qualité des données;
- k) Approuver la procédure adoptée par l'Organe directeur pour introduire de nouvelles directives concernant la communication de données sur les émissions en prévoyant une phase pilote qui permettra aux Parties d'appliquer ces directives aux données à communiquer en 2001, tout en demandant à l'Équipe spéciale sur les inventaires et les projections des émissions de les revoir, et engager les Parties à apporter leur appui à ces travaux;
- l) Prendre note avec satisfaction de l'avancement des travaux sur les modèles d'évaluation intégrée, concernant notamment l'évaluation des incertitudes, et engager les Parties à soutenir les travaux de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée sur la modélisation de la qualité de l'air en milieu urbain;
- m) Approuver le budget proposé pour le CMEI pour 2002 et 2003, tel qu'il figure dans le rapport de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée (EB.AIR/GE.1/2001/3, par. 57 et 58), et engager les Parties à tout mettre en œuvre pour fournir les ressources financières nécessaires aux travaux sur les modèles d'évaluation intégrée à effectuer conformément au plan de travail; et
- n) Faire siennes les conclusions et recommandations de l'atelier sur le thème «Données d'observation et modèles: transport de photo-oxydants, de particules et de brumes à travers l'Arctique et l'Atlantique Nord» et décider d'accorder la priorité à la poursuite de ces travaux à l'échelle de l'hémisphère en collaboration avec des chercheurs d'Asie.

II. EFFETS DES PRINCIPAUX POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

27. Le Groupe de travail des effets a tenu sa vingtième session à Genève du 29 au 31 août 2001 (EB.AIR/WG.1/2001/2).

28. Le Groupe de travail a examiné les résultats des activités relatives aux effets, présentés dans le rapport commun de 2001 des Programmes internationaux concertés (PIC) et de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (EB.AIR/WG.1/2001/3). Tout en

notant avec satisfaction les progrès appréciables réalisés dans la mise en œuvre de la Convention, il a souligné que le développement de ces activités passait notamment par la participation active de toutes les Parties à la Convention, une réelle coopération entre les programmes, les équipes spéciales et les centres de coordination relevant du Groupe de travail des effets et une collaboration étroite entre ceux-ci et l'EMEP, ainsi que le renforcement des liens avec des institutions et organisations compétentes ne relevant pas de la Convention.

29. Le Groupe de travail s'est félicité des progrès accomplis dans le cadre du PIC d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts, notamment dans la surveillance de degré II et dans l'évaluation et l'interprétation des résultats obtenus. Il a pris note du rapport récapitulatif sur la surveillance de l'état des forêts en Europe (EB.AIR/WG.1/2001/6) et des rapports sur la surveillance intensive des écosystèmes forestiers en Europe, les études intégrées de l'état des écosystèmes forestiers, ainsi que les métaux lourds atmosphériques et les écosystèmes forestiers. Il a également pris note des progrès réalisés dans l'élaboration du rapport sur les relations de cause à effet (dans les écosystèmes forestiers), en coopération avec le PIC-Surveillance intégrée, et dans l'analyse des effets de l'ozone, de concert avec le PIC-Végétation.

30. Le Groupe de travail des effets a examiné les travaux du PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs (PIC-Eaux) et s'est félicité en particulier de la publication de ses importants rapports sur l'évaluation des tendances des concentrations et du lessivage de l'azote sur les sites du PIC-Eaux (EB.AIR/WG.1/2001/7), l'effet des variations annuelles du climat sur les tendances de l'acidification, ainsi que l'évolution des résultats des opérations d'interétalonnage au cours de la période 1987-1998. Le Groupe de travail a jugé important de poursuivre la surveillance chimique à long terme et de développer la surveillance biologique des eaux de surface. Il s'est félicité des travaux entrepris pour préparer l'atelier sur la surveillance et les effets biologiques des métaux lourds (mars 2002, Lillehammer, Norvège).

31. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction que le PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels, avait bien avancé dans la mise en œuvre du programme d'exposition à plusieurs polluants et la cartographie des effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux (EB.AIR/WG.1/2001/8). Il a exprimé sa satisfaction devant les importants résultats des centres secondaires du programme, faisant l'objet des rapports techniques n^{os} 35 à 39, et les progrès accomplis dans la mise en place d'une base de données sur l'environnement pour le programme multipolluants (rapport technique n^o 40). Il a noté que le chapitre du manuel de cartographie relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux avait été revu et en a recommandé l'application au niveau de l'ensemble de la région. Il a également souligné que l'évaluation des biens et des ressources exposés, en général, et du patrimoine culturel, en particulier, devait faire l'objet de travaux complémentaires.

32. Le Groupe de travail a dit combien il appréciait les importants résultats obtenus par le PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures, concernant notamment les effets de l'ozone sur la végétation, l'évaluation économique des pertes dues à l'ozone et les effets des métaux lourds. Il a pris note du rapport technique sur les effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures, y compris les besoins en matière de travaux de modélisation et de cartographie de degré II (EB.AIR/WG.1/2001/9),

et s'est félicité de la publication du rapport d'activité annuel du Programme pour 2001.

Le Groupe de travail a également pris note de l'état d'avancement des travaux entrepris pour définir des niveaux critiques de degré II pour l'ozone, notamment pour en calculer les flux critiques, ainsi que pour évaluer les dépôts de métaux lourds et réaliser l'étude européenne sur les mousses.

33. Le Groupe de travail a examiné les résultats obtenus récemment par le PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes et a salué les progrès réalisés. Il a passé en revue les activités en cours et pris note des activités prévues dans divers domaines: problèmes liés à l'azote et à l'eutrophisation, tendances du pH, des cations basiques, du soufre et de l'azote, indicateurs biologiques, modélisation dynamique et incidences des changements climatiques. Il s'est félicité de la publication du dixième rapport annuel du Programme pour 2001 et a pris note de l'état d'avancement de l'évaluation de la régénération des écosystèmes sur certains sites du PIC de surveillance intégrée. Le Groupe de travail a également noté avec satisfaction les résultats obtenus grâce à la participation active du Programme à des projets internationaux portant sur des problèmes écologiques de dimension planétaire et a invité le Programme à le tenir informé des faits nouveaux survenus en la matière.

34. Le Groupe de travail a passé en revue les résultats du PIC de cartographie des niveaux et des charges critiques et du Centre de coordination pour les effets (CCE). Il a salué la publication du rapport d'activité du CCE pour 2001 sur la modélisation et la cartographie des seuils critiques en Europe. Il a pris note du nouvel ensemble de données et de cartes sur les charges critiques en Europe, tout en constatant que plusieurs Parties entendaient revoir leurs charges critiques dans les années à venir. Il a noté avec satisfaction les progrès réalisés par le Programme dans la mise à jour du manuel de cartographie (révision du chapitre sur les matériaux et sur les niveaux critiques de degré I pour l'ozone), le calcul de limites critiques pour les métaux lourds et la cartographie des charges critiques du plomb et du cadmium, ainsi que dans la mise au point de méthodes pour la modélisation dynamique. Le Groupe de travail a constaté qu'il fallait affiner et mettre à l'essai la méthode à appliquer pour cartographier les charges critiques des métaux lourds (Pb, Cd) et, à cet effet, a invité le PIC-Cartographie et le CCE à demander, avant la fin de 2001, aux centres nationaux de liaison de fournir, à titre facultatif, des données pertinentes.

35. Le Groupe de travail a souligné combien il était essentiel que le groupe commun d'experts de la modélisation dynamique poursuive ses activités et a noté que les travaux de ce dernier bénéficiaient grandement de la participation active d'experts d'autres programmes ou organes subsidiaires relevant de la Convention.

36. Le Groupe de travail a décidé de proposer à l'Organe exécutif de changer l'appellation du Programme pour le rebaptiser Programme international concerté de modélisation et de cartographie des niveaux et des charges critiques et des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique.

37. Le Groupe de travail a pris note avec satisfaction des résultats obtenus par l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique et a exprimé sa gratitude au Bureau de Bonn du Centre européen pour l'environnement et la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour son importante contribution. Il s'est félicité de la poursuite des travaux sur l'évaluation des risques sanitaires des métaux lourds et des polluants organiques persistants. Le Groupe de travail a invité l'Équipe spéciale à continuer d'évaluer les risques que les

particules présentent pour la santé, en vue notamment d'élaborer des indicateurs/critères à l'intention de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée.

38. Le Groupe de travail a examiné et modifié le projet de stratégie à long terme pour les activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/2001/4), décrivant les objectifs de ses activités de coopération internationale d'ordre scientifique et en matière de recherche pour l'étude et l'évaluation des effets de la pollution atmosphérique dans le cadre de la Convention jusqu'en 2010. Tout en soulignant la nécessité d'effectuer des travaux complémentaires sur l'évaluation des risques, le Groupe de travail a approuvé ce document et a décidé de le soumettre à l'Organe exécutif.

39. Le Groupe de travail a examiné le projet de plan de travail à moyen terme pour poursuivre le développement des activités relatives aux effets au cours de la période 2002-2004 (EB.AIR/WG.1/2001/5) visant à mettre à jour les connaissances et les données scientifiques sur l'état actuel et les tendances enregistrées en ce qui concerne la qualité de l'environnement et sur les effets de certains polluants atmosphériques. Il a été constaté que ce projet de plan de travail ambitieux exigeait beaucoup d'efforts et qu'il faudrait s'assurer qu'il cadrerait avec les plans connus de l'Organe exécutif et de ses autres organes subsidiaires et étudier les possibilités (notamment les ressources) des différents programmes pour l'exécuter efficacement. Il a en outre été noté qu'une plus grande attention devait être consacrée au calcul des données et à l'établissement de cartes des biens et des ressources exposés et que l'élaboration de modèles dynamiques, en particulier pour l'azote nutritif, pourrait prendre plus de temps que prévu dans le plan. Le Groupe de travail a approuvé en principe le projet de plan de travail à moyen terme pour poursuivre le développement des activités relatives aux effets, tel qu'il avait été modifié, et a décidé de le soumettre à l'Organe exécutif. Il a également invité les délégations à faire part au secrétariat de leurs observations et de leurs propositions complémentaires et a demandé au secrétariat de résumer celles-ci et de les communiquer aux bureaux du Groupe de travail des effets et de l'Organe exécutif en vue d'un plus ample examen.

40. Le Groupe de travail a examiné le projet de plan général du rapport de fond 2004 sur l'évaluation des effets actuels de la pollution atmosphérique et des tendances enregistrées à cet égard (EB.AIR/WG.1/2001/3, annexe VIII), qu'il voudra peut-être présenter à l'Organe exécutif en 2004 en tant que contribution et support technique à l'examen ou à la révision prévus des protocoles actuels se rapportant à la Convention. Il a été reconnu qu'un tel rapport contribuerait grandement à étayer sur le plan scientifique tout examen futur des protocoles, mais que les apports requis dépassaient largement la portée des résultats et des informations que les activités en cours ou prévues relatives aux effets permettraient d'obtenir d'ici à 2003-2004. Les ressources supplémentaires requises pour l'établissement d'un rapport aussi détaillé pouvaient donc être considérables. Le Groupe de travail a approuvé en principe le projet de plan général du rapport (tel qu'il avait été modifié) et a décidé de le présenter en tant que proposition provisoire à l'Organe exécutif pour information, étant entendu que les dispositions qui seraient prises ultérieurement seraient fonction des ressources disponibles.

41. Le Groupe de travail a pris note du rapport récapitulatif sur la présence, les flux et les effets de certains métaux lourds (EB.AIR/WG.1/2001/10) tel qu'il avait été modifié et a demandé à son bureau de faire la synthèse des effets environnementaux et sanitaires connus des métaux lourds provenant du transport de polluants à longue distance, et de les évaluer. Il a également invité les PIC et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique

à publier chacun leur propre rapport résumant les données et les résultats récents et évaluant les connaissances et les informations nouvelles sur les métaux lourds et leurs effets.

42. Le Groupe de travail a examiné de façon détaillée le rapport récapitulant les conclusions et les recommandations de la première réunion du groupe d'experts de la modélisation dynamique tenue en octobre 2000 à Ystad, en Suède (EB.AIR/WG.1/2001/11) et s'est félicité des travaux déjà réalisés par celui-ci et des résultats obtenus. Il a insisté sur l'importance de la modélisation dynamique pour les travaux relevant de la Convention, en général, et les activités relatives aux effets, en particulier. Il a salué l'offre de la Suède d'accueillir la deuxième réunion du groupe commun d'experts de la modélisation dynamique en novembre 2001.

43. Le Groupe de travail a pris note des importants résultats de la réunion du groupe spécial d'experts des limites critiques fondées sur les effets pour les métaux lourds, tenue en octobre 2000 à Bratislava, et s'est félicité de la publication du compte rendu de cette réunion. Il a constaté qu'il fallait mettre au point pour les métaux lourds de nouvelles approches fondées sur les effets, en vue notamment de mieux faire cadrer les limites critiques et les fonctions de transfert. Il a engagé les centres de liaison nationaux à se servir du petit guide de calcul des charges critiques du cadmium, du plomb et du mercure et a invité le PIC-Cartographie à évaluer la compatibilité/comparabilité des données nationales afin de les utiliser éventuellement dans l'établissement de cartes européennes des charges critiques de métaux lourds.

44. Le Groupe de travail a également pris note du rapport succinct de l'Atelier sur les critères chimiques et les limites critiques organisé en mars 2001 à York, au Royaume-Uni (EB.AIR/WG.1/2001/13), et en a approuvé les conclusions et les recommandations. Il a invité le PIC-Cartographie à étudier l'opportunité de revoir les rapports cations basiques/aluminium utilisés pour le calcul des charges critiques et d'examiner de façon plus approfondie les critères relatifs à la diversité biologique, au climat et à la santé humaine dans l'approche fondée sur les charges critiques, et lui a demandé d'introduire les modifications et les ajouts proposés dans le manuel de cartographie.

45. Le Groupe de travail a pris note du rapport de fond sur les métaux lourds atmosphériques et les écosystèmes forestiers, passant en revue les données disponibles et l'état actuel des connaissances, et s'est félicité de l'établissement et de la publication de ce rapport par le PIC-Forêts.

46. Le Groupe de travail a examiné la note sur le financement des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/2001/14), a revu le tableau faisant apparaître les dépenses essentielles à engager en 2002 aux fins de la coordination des différents éléments des activités relatives aux effets et a pris note des tableaux mis à jour indiquant l'évolution récente du Fonds d'affectation spéciale. Le Groupe de travail a approuvé la note modifiée et a décidé de la présenter à l'Organe exécutif. Il a tenu à nouveau à indiquer combien il appréciait l'appui crucial fourni par les pays assumant le rôle de chef de file des programmes ou accueillant les centres des programmes, ainsi que toutes les autres formes de contributions volontaires supplémentaires, en espèces ou en nature, en faveur des activités relatives aux effets.

47. Le Groupe de travail a examiné les questions financières et budgétaires relatives à ses centres désignés (EB.AIR/WG.1/2001/14). Le budget figure dans le document EB.AIR/2001/8.

48. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment:

a) Prendre note du rapport de la vingtième session du Groupe de travail des effets (EB.AIR/WG.1/2001/2);

b) Prendre note des importants résultats obtenus par les programmes internationaux concertés et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique dans le développement des activités relatives aux effets relevant de la Convention (EB.AIR/WG.1/2001/3);

c) Insister à nouveau sur l'importance de la participation active de toutes les Parties à la Convention, de la bonne coopération entre les programmes, les Équipes spéciales et les centres de coordination relevant du Groupe de travail des effets et d'une étroite collaboration entre ceux-ci et l'EMEP, ainsi que de l'établissement de liens étroits avec des institutions et organisations compétentes ne relevant pas de la Convention;

d) Décider de changer l'appellation du PIC de cartographie des niveaux et des charges critiques pour le rebaptiser PIC de la modélisation et de la cartographie des niveaux et des charges critiques et des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique;

e) Prendre note de la stratégie à long terme et approuver les objectifs des activités relatives aux effets jusqu'en 2010 (EB.AIR/WG.1/2001/4);

f) Approuver (en principe) le projet de plan de travail à moyen terme pour poursuivre le développement des activités relatives aux effets au cours de la période 2002-2004 (EB.AIR/WG.1/2001/5) et inviter le Groupe de travail des effets et l'Organe directeur de l'EMEP à continuer à coopérer étroitement dans l'exécution des tâches prioritaires;

g) Accueillir favorablement le projet de plan général du rapport de fond 2004 sur l'évaluation des effets actuels de la pollution atmosphérique et des tendances enregistrées à cet égard (EB.AIR/WG.1/2001/3, annexe VIII), tout en reconnaissant qu'une tâche aussi lourde nécessitera des ressources supplémentaires pour être menée à bien;

h) Prendre note avec satisfaction de la poursuite de la mise au point du manuel de cartographie et de la mise à jour continue de l'ensemble de données et des cartes concernant les charges critiques en Europe;

i) Se féliciter de l'état d'avancement des travaux visant à étudier les effets de l'ozone sur la végétation, à déterminer les flux critiques pour les effets de l'ozone et à évaluer les pertes économiques dues à l'ozone;

j) Admettre la nécessité d'étoffer les approches fondées sur les effets dans le cas des métaux lourds, de mettre à l'essai les méthodes servant à calculer les données nationales relatives aux charges critiques pour le plomb et le cadmium, et d'évaluer la compatibilité/comparabilité des données nationales en vue de les utiliser éventuellement dans l'établissement de cartes européennes des charges critiques des métaux lourds;

k) Prendre note du rapport récapitulatif sur la présence, les flux et les effets de certains métaux lourds (EB.AIR/WG.1/2001/10) et inviter les PIC et l'Équipe spéciale des aspects

sanitaires de la pollution atmosphérique à continuer de résumer, d'évaluer et de publier les données récentes et les connaissances et informations nouvelles sur les métaux lourds et leurs effets;

l) Mettre à nouveau l'accent sur l'importance du rôle de la modélisation dynamique pour obtenir des renseignements détaillés sur les échelles de temps des dommages et de la régénération de l'environnement, en tant que contribution à l'établissement de modèles d'évaluation intégrée et aux activités d'évaluation des risques à l'échelle tant nationale que régionale, et inviter le groupe commun d'experts de la modélisation dynamique à poursuivre ses activités; et

m) Se féliciter des projets consistant à publier des rapports sur l'évaluation préliminaire des risques des métaux lourds et des polluants organiques persistants pour la santé et souligner à nouveau combien il importe de continuer à évaluer les risques des particules pour la santé, en vue notamment d'élaborer des indicateurs/critères pour l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée.
